



Votre toit,
Une source de revenus !



Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre l'état propose aujourd'hui des avantages très favorables pour que chacun puisse devenir producteur d'électricité solaire



En faisant installer des panneaux solaires intégrés à votre toit :



Pour votre résidence principale, vous bénéficiez d'un **crédit d'impôts de 50 %**, sur le coût de la fourniture. Si vous n'êtes pas imposable, vous recevez un chèque.



Pendant **20 ans**, vous êtes payé par **EDF**, **0.60 €/kwh** (tarif de rachat EDF 2009 intégré en toiture), pour le courant produit sur votre toit, soit plus de 5 fois le tarif de base ; engagement garanti par contrat.

Vous souhaitez des renseignements, une étude gratuite
Sébastien Cyprès est à votre disposition

Tél. : 04 67 48 68 73 - 06 16 21 82 85
email : contact@sudenr.com - www.sudenr.com